

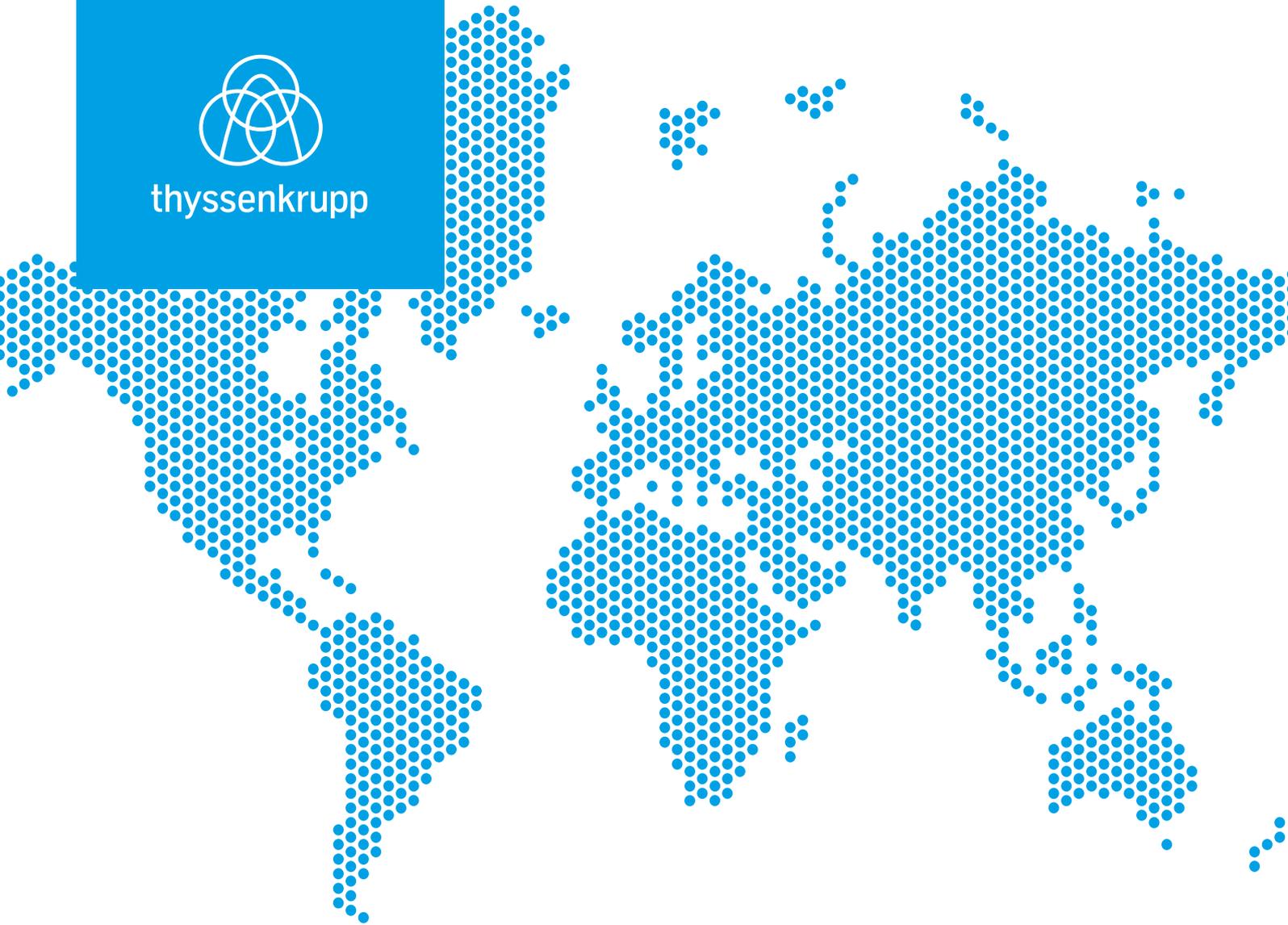
thyssenkrupp

Supplier Code of Conduct.

Code de conduite
pour les fournisseurs.



thyssenkrupp



Notre conception du développement durable dans la gestion des fournisseurs

Nous, la société thyssenkrupp AG et ses entreprises liées (formant ensemble « thyssenkrupp »), considérons le développement durable comme un composant essentiel de nos processus commerciaux. Nous sommes un groupe spécialisé dans les technologies disposant de hautes compétences dans le domaine des matériaux et nous achetons partout dans le monde des matériaux bruts, des marchandises et des prestations de service à des fournisseurs, afin de garantir le succès durable de nos clients grâce à des produits et des services innovants.

Pour cela, nous misons sur une direction d'entreprise responsable et orientée sur une création de valeur à long terme. C'est pourquoi nous intégrons directement les fournisseurs à notre stratégie de développement durable. Lors de nos activités d'approvisionnement, nous considérons les aspects de processus, les critères économiques et techniques mais aussi sociaux et écologiques comme les droits de l'Homme, les conditions de travail, la prévention de la corruption et la protection de l'environnement.

Entre produit/performance, marché, région et processus, nous considérons les coûts, la qualité, la fiabilité, l'innovation et le développement durable comme des facteurs essentiels dans le choix et l'évaluation de nos fournisseurs.

thyssenkrupp attend de ses fournisseurs qu'ils veillent dans leurs activités à respecter les lois nationales applicables, les principes du Pacte mondial des Nations Unies ainsi que ce thyssenkrupp Supplier Code of Conduct. Nous attendons de plus qu'ils mettent en oeuvre des processus adaptés qui renforcent l'observance des lois applicables dans leur entreprise et favorisent une amélioration constante en vue de satisfaire aux principes de base et exigences du thyssenkrupp Supplier Code of Conduct. De plus, thyssenkrupp attend de ses fournisseurs qu'ils veillent à ce que leurs entreprises liées observent et reconnaissent également tous les principes et exigences de ce code de conduite.

Il faut entendre par « entreprises liées » au sens de la présente déclaration des sociétés qui sont détenues économiquement par l'autre entreprise, indirectement ou directement pour au moins cinquante pour cent (50 pour cent) du capital social donnant droit au vote.

Droits de l'Homme et des travailleurs

thyssenkrupp attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les droits fondamentaux des travailleurs définis par la législation nationale applicable et qu'ils reconnaissent les normes fondamentales définies par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, tout en tenant compte des lois et formes juridiques en vigueur dans les différents pays et sur les différents sites. thyssenkrupp attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les droits d'autrui et qu'ils en limitent le plus possible les atteintes éventuelles en tenant compte des normes internationales.

Travail des enfants

thyssenkrupp exige que ses fournisseurs interdisent et bannissent le travail des enfants sous toutes ses formes dans leur entreprise.

Discrimination

thyssenkrupp souhaite que ses fournisseurs favorisent l'égalité des chances et de traitement et qu'ils combattent la discrimination à l'embauche mais aussi lors de la promotion et de l'attribution de programmes de formation initiale et continue. Aucun employé ne peut être lésé en raison de son sexe, de son âge, de sa couleur de peau, de son origine ethnique ou sociale, de son identité sexuelle, d'un handicap, de sa religion ou conception du monde ou de ses opinions politiques.

Travail forcé

thyssenkrupp exige que ses fournisseurs ne tolèrent ni ne prennent part à aucune forme de travail forcé ou de traite des êtres humains dans leurs entreprises.

Liberté d'association

thyssenkrupp exige que ses fournisseurs respectent le droit de leurs collaborateurs à constituer un organe de représentation des employés et à mener des négociations collectives, et ce conformément à la législation nationale.

Rémunération et temps de travail

thyssenkrupp exige que ses fournisseurs observent la législation nationale applicable concernant le temps de travail. Il est également exigé que les employés des fournisseurs perçoivent une rémunération en adéquation avec les lois nationales applicables.

Minerais de conflit

thyssenkrupp exige que ses fournisseurs respectent toutes les dispositions légales applicables en matière de minerais de conflit. Si un produit contient un ou plusieurs de ces minerais dits de conflit (étain, tantale, tungstène or ou leurs minerais), thyssenkrupp exige que ses fournisseurs puissent, sur demande, garantir la transparence de leur chaîne de livraison jusqu'à la fonderie.

Protection sanitaire et sécurité au travail

thyssenkrupp exige que ses fournisseurs observent la législation nationale applicable concernant la protection sanitaire et la sécurité au travail. Il est également exigé que les fournisseurs mettent en place une gestion de la sécurité au travail adaptée (par ex. conformément à la norme OHSAS 18001). Ceci comprend non seulement l'enraiment de risques réels et potentiels pour la sécurité au travail mais aussi la formation des collaborateurs en vue de prévenir au mieux les accidents et les maladies professionnelles.

Protection de l'environnement

thyssenkrupp exige que ses fournisseurs observent les lois, réglementations et normes environnementales nationales en vigueur. De plus, il est attendu des fournisseurs qu'ils instaurent et appliquent un système de gestion environnementale raisonnable (p. ex. selon ISO 14001) pour minimiser les pollutions et risques pour l'environnement et améliorer la protection de l'environnement dans l'exploitation industrielle normale.

Comportement dans l'environnement commercial

Interdiction de la corruption

thyssenkrupp attend de ses fournisseurs qu'ils ne tolèrent pas la corruption et qu'ils assurent dans leurs entreprises l'observance des conventions des Nations unies (NU) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière de lutte contre la corruption et des lois anti-corruption en vigueur. En particulier, ils doivent garantir que leurs employés, sous-traitants ou représentants n'exigent, n'offrent, ne promettent ou n'accordent aucun avantage à des employés de thyssenkrupp ou à des tiers proches de ceux-ci dans le but d'obtenir un marché ou un autre avantage dans les relations commerciales.

Invitations et cadeaux

thyssenkrupp exige que ses fournisseurs ne se servent pas d'invitations ou de cadeaux pour influencer des décisions. Les invitations et les cadeaux faits aux employés de thyssenkrupp ne sont tolérés que lorsque l'occasion s'y prête, qu'ils restent raisonnables, c'est-à-dire d'une valeur moindre et qu'ils s'inscrivent dans le cadre de pratiques commerciales générales reconnues dans le pays concerné. De même, les fournisseurs ne doivent demander aucun avantage inapproprié de la part des employés de thyssenkrupp.

Conflits d'intérêt

thyssenkrupp attend de ses fournisseurs qu'ils prennent les décisions liées à leurs activités commerciales avec thyssenkrupp en se basant uniquement sur les faits. Les conflits d'intérêts relevant du domaine privé ou d'autres activités économiques ou d'activités diverses, concernant également des membres de la famille ou d'autres personnes ou organismes proches, seront évités dès le départ.

Libre concurrence

thyssenkrupp attend de ses fournisseurs qu'ils fassent preuve de fair-play face à la concurrence et qu'ils respectent les lois relatives aux ententes anticoncurrentielles. Les fournisseurs ne doivent pas conclure d'accords contraires aux lois relatives aux ententes anticoncurrentielles avec des concurrents ou profiter de manière inappropriée de leur éventuel statut de leader sur le marché.

Blanchiment d'argent

thyssenkrupp exige de ses fournisseurs qu'ils respectent les obligations légales en matière de prévention du blanchiment d'argent et qu'ils s'engagent à ne pas participer à des opérations de blanchiment d'argent.

Relations avec les fournisseurs

thyssenkrupp attend de ses fournisseurs qu'ils communiquent à leurs sous-traitants et fournisseurs tous les principes et exigences de ce code de conduite et en tiennent également compte dans leur sélection. Les fournisseurs doivent encourager leurs sous-traitants et fournisseurs à respecter les standards relatifs à la protection de l'environnement, aux droits de l'Homme, aux conditions de travail et à la prévention de la corruption dans le cadre de leurs obligations contractuelles. thyssenkrupp exige

en outre que ses fournisseurs utilisent uniquement des matériaux provenant de sources légales et qu'ils puissent en apporter la preuve sur demande.

Observance du thyssenkrupp Supplier Code of Conduct

Afin de contrôler que les principes et exigences de ce thyssenkrupp Supplier Code of Conduct sont bien respectés, les fournisseurs effectuent des Supplier Self Assessments (auto-évaluations) au maximum une fois par an. Par ailleurs, en concertation avec le fournisseur, des audits peuvent être réalisés sur site par thyssenkrupp ou par un tiers mandaté par thyssenkrupp. En cas d'audit visant à contrôler les standards de développement durable, les frais seront pris en charge par le fournisseur, dans la mesure où le volume annuel d'achat de thyssenkrupp dépasse les 100 000 Euros. Ces frais d'audit ne devraient, en règle générale, pas excéder la limite des 5 000 Euros. Les résultats d'audit seront communiqués à thyssenkrupp.

Toute violation des principes énoncés et exigences dans le thyssenkrupp Supplier Code of Conduct est considérée comme une atteinte importante à la relation contractuelle de la part du fournisseur. En cas de doute sur l'observance des principes énoncés et exigences dans le thyssenkrupp Supplier Code of Conduct (par ex. rapports négatifs dans la presse), thyssenkrupp se réserve le droit de demander des informations sur le sujet. De plus, thyssenkrupp est en droit de résilier unilatéralement sans préavis des relations commerciales particulières ou globales avec des fournisseurs qui ne respectent manifestement pas le thyssenkrupp Supplier Code of Conduct ou qui n'engagent et ne mettent en oeuvre aucune mesure en vue de l'amélioration de la situation après écoulement d'un délai raisonnable fixé par thyssenkrupp à cet effet.

Références

- ➔ Pacte mondial des Nations Unies
www.unglobalcompact.org
- ➔ Déclaration universelle des Droits de l'Homme
www.un.org/fr/rights
- ➔ Normes internationales du travail (OIT)
<http://www.ilo.org/global/standards/lang--fr/index.htm>
- ➔ Norme santé et sécurité OHSAS 18001
www.ohsas-18001-occupational-health-and-safety.com
- ➔ Organisation internationale de normalisation (ISO)
www.iso.org

thyssenkrupp AG
Corporate Function Procurement
and Supply Management
Procurement Strategy & Development
Postbox, 45063 Essen, Germany
sustainability.procurement@thyssenkrupp.com

engineering.tomorrow.together.